

**Compte rendu
du conseil municipal
du 5 décembre 2012**

L'an deux mille douze, le cinq décembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, à partir de 21 heures, en mairie sous la présidence de Monsieur Dominique LEPARRE, Maire, Conseiller Général.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Dominique LEPARRE Maire, Christian OURMIERES, Nessrine MENHAOUARA, Pierre BORDAS, Florelle PRIO, Gérard CARON, Consuelo FERNANDEZ, Patricia JAOUEN, Philippe NGWETTE, Philippe CLOTEAUX, Adjointes

Mesdames et Messieurs Jackie CHERIN, Marie-Christine PASQUET-GRELET, Marie-Lucile FAYE, Jocelyne CHASSAING, Patrick BREUNEVAL, Martin LOLO, Raymond AYIVI (arrivé au dossier 2), Catherine PINARD, Corinne CAPPELLI, Marie FERRATY, Alain KABULO, Marjorie NOËL, Josette RIGAUT, Olivier REGIS, Arnaud GIBERT, Jean-Paul LEGRAND, Lionel HOUSSAYE, Maryvonne GARS, Khalid EL FARA, François MOTAY, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Berkane ayant donné pouvoir à M. le Maire
Mme Courbez ayant donné pouvoir à Mme Pasquet-Grelet
M. Brouksy ayant donné pouvoir à Mme Noël
M. Benidir ayant donné pouvoir à M. Régis
Mme Salvaire ayant donné pouvoir à Mme Jaouen

La secrétaire de séance :

Mme Noël

Dossier 1 - Approbation du procès verbal de la séance du 24 septembre 2012

Sur le rapport de M Le Maire,

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de sa séance du 24 septembre dernier.

Dossier 2 - Débat d'orientations budgétaires 2013

Sur le rapport de M Ourmières,

Tenant compte du contexte financier et économique national et international, de ses impacts sur les finances des collectivités locales, **le Débat d'Orientations Budgétaires a pour objectif de fixer les axes prioritaires de l'exercice 2013**, tels qu'issus des travaux des instances municipales et de la concertation menée avec les habitants. Ces priorités se traduiront par la présentation au Conseil Municipal du Budget Primitif pour 2013 et par la fixation des taux de fiscalité.

Le conseil municipal approuve, à la majorité des votes exprimés (MM Régis, Bénidir par pouvoir, Legrand et Mme Rigaut votant contre ; MM Gibert et Houssaye s'abstenant), les orientations budgétaires d'ensemble suivantes :

CONTEXTE ET ENJEUX

Le Budget 2013 est le premier que la ville adopte après le changement des majorités présidentielle et parlementaire. De premières mesures permettent d'appréhender l'avenir avec une confiance plus affirmée : abandon de la Révision Générale des Politiques Publiques,

désastreuse pour le service à la population, engagement du processus de la réforme territoriale, renforcement des politiques sur le logement - sont autant de signes positifs pour les Collectivités Locales et leurs administrés. Des réformes restent très attendues par les territoires, en particulier sur la fiscalité locale, obsolète et injuste aux dires de tous.

Cependant, une fois encore, la préparation de ce nouveau budget s'inscrit dans un **contexte international de repli économique**, dans une situation nationale très contrainte à laquelle Bezons n'échappe pas : ces effets pèsent lourdement sur les populations. Baisse du pouvoir d'achat, augmentation du coût de l'énergie, augmentation du chômage (2167 demandeurs d'emplois à ce jour sur Bezons, soit 6% de plus qu'en janvier) sont autant d'éléments qui obligent à davantage de services sociaux, pèsent au final sur les budgets locaux.

QUELQUES INDICATEURS DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2013 DE L'ETAT

1ère phase de la loi de programmation 2012-2017, le projet de Loi de Finances 2013 s'inscrit dans un contexte de rigueur à l'échelle européenne qui vise à ramener les comptes à l'équilibre en 2017 et, dès 2013, réduire le déficit à 3% du PIB, soit 61,6 milliards (contre 4,5% et 83,6 milliards en 2012). Pour y parvenir, les recettes fiscales nettes seront augmentées de presque 30 milliards (soit +10,4% par rapport à 2012), tandis que les dépenses de l'Etat, hors remboursement de la dette, sont figées en valeur (soit en baisse de 1,43% en volume compte tenu de l'inflation prévisionnelle).

Ainsi, le gouvernement entend s'appuyer sur une croissance de 0,8% en 2013, une inflation de 1,8% et un effort « partagé » entre dépenses (1/3) et recettes (2/3). Dans ce cadre, les collectivités territoriales sont appelées à contribuer de façon majeure puisqu'elles verront en 2013 les concours de l'Etat stabilisés, tandis qu'ils baisseront ensuite de 750 millions d'euros en 2014 et en 2015. Notons encore que l'Etat s'engage à stabiliser les effectifs de la fonction publique après leur réduction brutale par le non remplacement systématique de ce dernières années de 1 départ à la retraite sur 2 ; cependant il n'est à nouveau pas prévu de revalorisation du point d'indice des fonctionnaires d'ici 2017.

- **Les Concours financiers de l'Etat aux collectivités locales s'élèvent à 60 milliards d'euros en 2013 (soit + 120 millions comparés à 2012), dont :**
 - 5,6 milliards au titre du Fonds de Compensation du FCTVA (en augmentation de 2,2% du fait de l'effort d'investissement des collectivités en 2011 et 2012)
 - 3,8 milliards en compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle
 - et 50,5 milliards d'euros sur l'enveloppe normée (voir ci-après), montant inchangé par rapport à 2012.

- **Évolution de l'enveloppe normée :** Gel de cette dotation en valeur en 2013, avant réduction en 2014 et 2015 de 3%, soit une baisse de 750 000 € chaque année. Au sein de cette enveloppe normée, la DGF devrait augmenter de 119 millions, soit 0,3%, répartie entre +99M€ pour le bloc communal, +10M€ pour les départements et +10M€ pour les régions. Pour le bloc communal, les facteurs d'accroissement sont issus de la croissance de la population (+34M€), de la création de nouvelles intercommunalités (+37M€) et du renforcement de la péréquation (+208M€, à ajuster par le Comité des finances Locales). Aussi, le complément de garantie et la dotation de compensation de l'ancienne part salaires de la TP auront le rôle de variables d'ajustement, c'est-à-dire à la baisse. Ainsi, **il faut malheureusement s'attendre une nouvelle fois à une baisse de la DGF communale, de l'ordre de 1,6 à 1,8%.**

- A ces mesures qui pèseront aussi sur la capacité d'investissement (et on sait la place essentielle des villes dans l'équipement du pays), s'ajoutent encore les **difficultés d'accès**

aux emprunts avec la quasi fermeture du secteur bancaire aux collectivités locales, incitant de plus en plus de communes à entrer sur le marché obligataire pour se financer directement. La création d'une *Agence de financement des investissements locaux* (AFIL) est toujours en discussions. Notons également que la constitution d'un nouvel acteur bancaire spécialisé, la co-entreprise Banque Postale-CDC, censée remplacer Dexia Crédit Local, tarde à venir.

DES DIFFICULTÉS ACCRUES PAR LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE

Faisant fi des difficultés grandissantes de ses contribuables, **la nouvelle majorité Départementale a choisi d'adopter, parmi ses premières mesures, une augmentation drastique de la fiscalité des ménages : +18% d'impôts en 2012, après les avoir augmenté de 22 % en 2011**, suscitant surprise et mécontentement de nombreux contribuables. **+ 20 % encore annoncés pour 2013 !**

Par ailleurs, **le Conseil Général renforce sa pression sur les Collectivités : suppression de la politique de la ville (- 140 000€), baisse de la participation à l'accueil de la petite enfance (- 143 000€), division par 3 des crédits affectés à la culture, annulation des aides aux transports et suppression des bourses aux lycéens et étudiants...au total, ce sont plus de 400 000 € de crédits en moins pour la commune et les Bezonnais, ceci sans compter la hausse du contingent obligatoire au service départemental des pompiers alors même que les services aux collectivités et aux usagers baissent et leurs sont désormais facturés au prix fort par l'institution. Le département n'épargne pas non plus les associations qui voit elles-aussi leurs subventions diminuer.**

DANS CE CONTEXTE DIFFICILE, CONFORTER LE DYNAMISME DE LA COLLECTIVITÉ, MAINTENIR DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE GRANDE QUALITE, PRESERVER LA CAPACITÉ D'AGIR DE LA COMMUNE

La situation financière de la ville:

S'appuyant sur un Service Public Local fort, la municipalité s'est employée à développer l'autonomie financière de la commune en diminuant la dépendance de son budget aux dotations et subventions externes. Pour ce faire, le **développement de projets ambitieux menés dans une logique de gestion ayant fait aboutir une politique de désendettement fort de la ville et de renforcement de sa capacité d'autofinancement** - assurent aujourd'hui la crédibilité de la ville auprès des partenaires et investisseurs. La concrétisation de la Rénovation Urbaine des Bords de Seine en est aujourd'hui l'un des meilleurs exemples. Cette stratégie s'est ainsi traduite par une augmentation des bases de CFE de 25% en 2012. Elle se constate aussi sur l'évolution des droits de mutation :

- **le niveau d'endettement de la ville, 759 € par habitant au 31/12/2011**, se situe désormais très en-deçà des communes de même strate de la Région Ile de France (données 2010 = 1 119 € par habitant).
- **la capacité de désendettement a été ramenée à 7 ans en 2011** (nombre d'années nécessaires au remboursement intégral de la dette par affectation de l'autofinancement) . Elle était encore de 16 ans en 2007.
- **la collectivité n'a pas souscrit d'emprunt toxique**, contrairement à bien d'autres qui se trouvent depuis quelques années en grandes difficultés.
- **la capacité d'autofinancement couvre à elle seule, depuis 2009, le remboursement annuel du capital de la dette** et dégage une marge de manœuvre pour procéder à la réalisation de nouveaux investissements.

Par ailleurs, les **taux de réalisation du budget** ces dernières années permettent de constater la juste évaluation des besoins en section de fonctionnement, ainsi que la possibilité de quelques marges de manœuvre sur le chapitre des charges à caractère général (**89,6% de consommation du budget de dépenses courantes en 2011**, 98,8% de réalisation de charges de personnel). De même, les recettes de fonctionnement sont évaluées avec prudence et sont réalisées à hauteur des prévisions : ainsi, **la sincérité du budget bezonnais est avérée.**

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'autofinancement, les subventions qui ont su être réunies et la politique de désendettement ont permis de **maintenir depuis le début du mandat, en dépit des difficultés que rencontrent les collectivités locales pour trouver des prêts, un niveau d'équipement élevé** (porté au niveau record de 6,2 millions en 2011). **Ces résultats ont été obtenus tout en faisant preuve d'une remarquable sagesse en matière de taux de la fiscalité communale qui, en 2012 à nouveau, n'ont pas bougés.**

A cela, il convient d'ajouter les **interventions très significatives de L'AGGLOMÉRATION** dans les nombreux domaines qui sont désormais les siens, notamment en matière de voirie.

BUDGET 2013 : UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT MAJEUR À RÉALISER DANS LE RESPECT DES ÉQUILIBRES FINANCIERS INDISPENSABLES À LA GESTION COMMUNALE.

En investissement, 2013 devrait voir la concrétisation d'opérations très substantielles :

- **__ rénovation de la médiathèque,**
- __rénovation du gymnase Coubertin,
- __engagement de la salle des sports et de quartier du Val,
- __fin de la rénovation du centre municipal de santé
- __ fin de la rénovation de la cour Langevin ;
- **__ poursuite des rénovations des écoles L Michel, P Langevin et V Hugo. Sécurisation des écoles (Victor Hugo, après Karl Marx, Gabriel Péri et P Vaillant Couturier) ; fin de la création de nouveaux sanitaires à L Michel.**
- __ engagement de l'opération Cœur de Ville avec sa nouvelle école ;
- __ engagement de la construction du nouvel hôtel de Ville ;
- __ construction de la crèche du Colombier ;
- __ construction du centre social du Colombier ;
- __aménagement de nouveaux locaux, allée ST Just pour la crèche familiale aujourd'hui mal installée aux Sycomores ;
- __ participation à la construction des logements Anru ;
- **__ entretien du patrimoine existant**, par le maintien de crédits importants utiles aux rénovations grandes et petites des bâtiments et le cas échéant à l'amélioration des locaux en vue de favoriser les conditions d'Hygiène et de Sécurité des usagers et des personnels.
- **__ le Marché de Bezons** entrera en 2013 dans une nouvelle phase, avec une délégation de service public revue dans un esprit de re-dynamisation et d'amélioration du service à la population. Des crédits ont été votés en 2012 pour engager des actions de rénovation et d'embellissement et le nouveau contrat clarifiera les responsabilités de la ville et de l'exploitant pour les interventions.
- **__ Rappelons ici également l'ambitieux programme de rénovation urbaine des Bords de Seine** et la contribution majeure qu'il apportera à la construction de **logements diversifiés** (accession, locatif), au développement économique de la commune avec ces **programmes de bureaux** en cours, **les commerces** à venir, l'amélioration du **cadre urbain et environnemental** ; ainsi, dès la fin 2012, le nouveau square C Bernard sera mis en service via l'agglomération. Cette opération d'ensemble majeure pour le développement de Bezons

s'accompagne d'un fort niveau de concertation qu'illustre la Gestion Urbaine de Proximité mise en place.

- **__Aboutissement de 20 ans de lutte des bezonnais, l'arrivée du Tramway fait rentrer l'année 2012 dans l'histoire de la commune.** Le réseau de bus de rabattement deviendra aussi alors opérationnel. La ville et l'agglomération accompagnent cette transformation des modes de transport par de **nouveaux plans de circulation, une plus grande place réservée aux déplacements doux, une nouvelle approche du stationnement – avec une zone bleue renforcée dans le périmètre d'attraction de la gare.**
- **__Le Plan Local d'Urbanisme**, en cours de révision, intégrera ces données ainsi que des perspectives générale pour le **développement du commerce, un schéma environnemental général, des mesures pour favoriser la lutte contre l'insalubrité et la mise en place du PLH** en lien toujours avec le travail de l'agglomération.
- **__Ce gros programme d'équipement est rendu aussi possible par l'importance des subventions réunies.** Anru, Département (heureusement des conventions avaient été passées durant la précédente majorité), CAF, région sont fortement sollicités non sans succès. Ainsi, les contacts avec la Région se poursuivent pour que soit approuvé le dossier du Contrat Régional présenté par la commune. Retardé par la réforme des critères de financement de la Région, ce contrat pourrait aujourd'hui être amélioré et bénéficier à la fois d'une assiette de financement plus large et d'un meilleur taux de financement.

Au-delà, il suppose – encore davantage vu le contexte général - de maîtriser, dès le budget primitif, les équilibres financiers prévisionnels. Il paraît nécessaire en particulier d'assurer autant que faire se peut par le seul autofinancement la couverture intégrale du remboursement 2013 du capital de la dette, évalué à 1 871 000 €..

Par ailleurs, malgré ce contexte de crise de la dette et de fermeture du secteur bancaire aux collectivités locales, la crédibilité démontrée de la commune en terme de fiabilité financière et les contacts déjà établis avec le CDC en particulier devraient permettre d'obtenir les emprunts nécessaires.

Dans le même temps, **les taux d'imposition communaux, toujours bas comparativement aux autres collectivités comparables, resteront inchangés en 2013**, évitant ainsi une nouvelle pression sur les ménages les plus modestes, même s'il faut regretter que ces efforts soient annulés par le Conseil Général.

Contraintes financières globales :

Compte tenu des éléments de cadrage présentés ci-dessus, les évaluations financières indiquent qu'il s'agit de **dégager plus de 700 000 € d'économies sur la section de fonctionnement** par rapport au BP 2012 pour maintenir le niveau suffisant d'autofinancement. En effet, évolution des dotations nationale, retrait du Conseil Général, stabilité des taux de fiscalité, conduisent à une baisse de recettes évaluée autour de 300 000 € tandis que les dépenses obligatoires devraient augmenter de 400 000 à 500 000 € par rapport au BP 2012 (Contribution au FPIC - dont on attend la réforme tant il est aujourd'hui injuste, augmentation des loyers des bâtiments communaux, contingent SDIS, « Glissement Vieillesse /Technicité » du personnel), ceci sans compter l'augmentation du coût de l'énergie, que seules la modernisation des locaux et l'amélioration des usages pourront compenser.

Nonobstant un contexte difficile, dans la continuité du mandat, le budget 2013 devra avoir aussi pour ambition de **MAINTENIR DES SERVICES PUBLICS LOCAUX DE QUALITÉ**

1. Education

Après des années de réduction des effectifs dans l'éducation nationale, le Projet de Loi de Finances 2013 pose l'enseignement comme une priorité nationale ; 10 000 postes devraient être créés en 2013 et 60 000 sur le mandat présidentiel.

La ville fait de longue date des questions éducatives une grande priorité - plus de 40% du budget de fonctionnement y sont affectés. La rénovation des écoles a mobilisé l'essentiel des crédits d'équipement ces dernières années. Les principes généraux de son action sont proposés à l'approbation du Conseil Municipal à l'occasion de la présente séance au travers d'un **projet éducatif global**. Par ses interventions, la ville veut **contribuer à la réussite éducative** en inscrivant ses actions dans une approche globale du temps de l'enfant et du jeune, en respectant le rythme de vie propre à chaque âge et à chaque individu.

La commune continue aussi d'agir pour la **qualité de ses lycées**. Ces démarches devraient aboutir par la reconnaissance tant par le Rectorat que la Région, sur la nécessité de repenser globalement le devenir de Ronceray et du Grand-Cerf dans un projet d'ensemble passant par la réhabilitation du site d'E Ronceray. Ce **nouveau lycée d'enseignement** qui regrouperait sur le même site près de la gare du Tram les 2 établissements actuels, proposerait **une filière générale, une filière technique en faisant un lieu d'excellence d'enseignement de l'hôtellerie-restauration allant jusqu'au BTS, une filière tertiaire également jusqu'au BTS. La rénovation des bâtiments et des équipements sportifs devraient enfin être inscrite au programme régional.**

La ville soutient le développement des **réseaux d'accompagnement à l'exercice de la fonction parentale** afin de développer notamment le lien entre famille et école. Elle attache une place particulière à la **participation et l'engagement citoyen des parents** notamment par un dialogue permanent avec les associations de parents d'élèves et veut initier des espaces de réflexion, de rencontres, de débat sur l'action éducative, l'enfance, la jeunesse, la parentalité et favoriser la diffusion de ces initiatives.

SUR LE TEMPS SCOLAIRE :

L'importance attaché à l'éducation a amené la Municipalité de très longue date à s'impliquer fortement aussi sur le temps scolaire : **présence d'1 ATSEM par classe maternelle (situation exceptionnelle)**, implication de la **médiathèque et du Théâtre Paul Eluard** auprès des écoliers et collégiens, enseignement de la **natation scolaire, aide financière aux écoles** et aux départs en **classes de découverte**, développement du **numérique** en primaire (tous les CM2 sont équipés en tableau numérique), modernisation du parc informatique scolaire...

Fortes des engagements pris, la majorité entend proposer au Conseil municipal de confirmer l'importance de ces enjeux éducatifs, en s'attachant aussi à **accompagner la nécessaire réforme nationale du temps scolaire par l'adaptation des services publics communaux aux évolutions annoncées pour certaines dès la rentrée de septembre 2013**. Les impacts seront très certainement significatifs.

A travers son budget, le Conseil pourra ainsi s'engager à :

- **__ Maintenir un haut niveau de service public contribuant à la réussite de tous**
- **__ Poursuivre l'effort de rénovation de nos écoles**
- **__ Renouveler les partenariats avec les collèges et lycées**
- **__ Agir pour l'évolution des lycées**
- **__ Accompagner la Réforme du Temps Scolaire**

AUTOUR DU TEMPS SCOLAIRE :

Restauration Scolaire, Temps du Midi, Études Surveillées après l'école, Programme de Réussite Éducative, Accompagnement à la scolarité bénéficient à plus de 2 000 enfants.

- L'action **Coup de Pouce CLE** du Programme de Réussite Educative rencontre un très large succès. Elle permet une implication des parents dans le suivi des progrès scolaires de leurs enfants. Afin de développer encore la portée du **Programme de Réussite Educative**, 2 nouveaux clubs coups de pouce devraient voir le jour à l'école Paul Langevin (soit un effort budgétaire de 7 000 €). Notons que les familles de ces enfants font l'objet d'un accompagnement global dépassant largement le cadre des seules activités périscolaires. En 2013, le repérage des enfants se verra étendu. Du point de vue des financements, les crédits d'Etat de cohésion sociale doivent en principe être reconduits (bien qu'insuffisants pour couvrir le budget de ce programme) mais des incertitudes demeurent encore tant sur leur niveau que sur les orientations qui seront données par la Préfecture.
- Concernant **l'accompagnement à la scolarité**, il est proposé d'étendre les ateliers aux enfants de CM1 et de maintenir les crédits pour toute l'année civile 2013, malgré les incertitudes liées à son articulation avec la réforme du temps scolaire. La question sera le cas échéant revue dans l'année.
- Rappelons que les études surveillées relèvent de la Caisse des Ecoles. Il conviendra pareillement d'apprécier l'impact de la réforme nationale sur leur existence et fonctionnement.

LE SERVICE PUBLIC EN ACCOMPAGNEMENT DE L'ECOLE :

Les CENTRES DE LOISIRS :

- **8 Centres de Loisirs Maternels** accueillent, avant et après l'école, les mercredis et pendant les vacances, 400 enfants, sur tous les groupes scolaires. Aujourd'hui, la demande est toujours très importante.
- **2 Centres de Loisirs Primaires, Croky et Louise Michel**, offrent une capacité d'accueil de 248 places. Compte tenu de la rénovation urbaine des Bords de Seine, du projet du Cœur de Ville, et de la réforme du temps scolaire, la réorganisation de l'accueil de Loisirs Primaire devra être engagée par une décentralisation partielle des lieux d'accueil dans certaines écoles. Un nouveau centre sera de plus créer dans le futur Cœur de Ville en remplacement de Croky.
- Mis en place depuis la rentrée 2010, **l'accueil avant l'école en primaire** est, à la demande des familles, passé en 2011 à une tarification journalière afin d'en favoriser la fréquentation. A ce jour pourtant, l'inscription des enfants à ce service n'a pas été accrue par cette mesure.

La PETITE ENFANCE

4 crèches municipales, 1 halte garderie, et 1 crèche associative d'insertion et 1 crèche privée accueillent les enfants de Bezons.

Ce service public, facultatif, va faire face à des difficultés budgétaires non négligeables en raison, d'une part, du **désengagement très important du Département** (- 143 000 €) et, d'autre part, aux **nouvelles exigences de la CAF dans le cadre du maintien de la PSU** (fourniture gratuite des couches, soit plus de 50 000 € de charges supplémentaires).

- La masse salariale constitue la part principale de ce service dont l'encadrement par enfant est très normé nationalement. Pour autant, la ville entend poursuivre son effort en

maintenant un poste dédié à l'**accueil des enfants porteurs de handicaps à la collective**. En outre, 2 personnes sont employées en **apprentissage**, témoignage de l'engagement de la ville pour la formation.

- **Crèche Cap Enfants (Euclide)** : la ville réserve, dans cet établissement privé installé sur Argenteuil à proximité de la commune, **10 places pour les enfants de Bezons**. Alors que le Conseil Général a décidé de supprimer ses subventions, un avenant au Contrat Enfance Jeunesse doit être signé avec la CAF pour tenter d'obtenir une revalorisation de l'aide obtenue afin de poursuivre le partenariat avec Cap Enfants malgré un coût par jour et par enfant qui reste particulièrement élevé pour la ville. La mise en service en 2015 d'une deuxième crèche collective au Colombier, devrait permettre de sortir de ce contrat.
- **Crèche d'insertion (Caramel)** : avec le retrait des aides du Conseil Général, c'est là encore la ville qui est mise à contribution pour assurer l'équilibre financier de cette association qui accueille en particulier des familles en situation d'insertion ; ainsi, **la subvention municipale passera de 18 à 23 € par jour et par enfant**.
- De nouveaux locaux mieux adaptés **Allée Saint Just**, ont été trouvés pour accueillir la **crèche familiale** des Sycomores. Des crédits d'aménagement seront à inscrire au Budget 2013. Notons que les échanges fructueux avec AB Habitat permettront de disposer de ces espaces plus spacieux pour un coût équivalent.
- L'année sera marquée par le chantier du **futur Accueil Collectif des Bords de Seine qui regroupera la halte garderie** avec une nouvelle crèche collective. Le budget devra apporter la tranche annuelle des crédits nécessaires à cette réalisation.
- Enfin, il faut apprécier les résultats positifs de la **Halte Garderie**, qui a vu son activité augmenter de 30% depuis la réorganisation de son mode d'accueil.
- Les projets éducatifs en direction de la petite enfance, significatifs, seront maintenus, hormis la fête de l'eau, dont la fréquentation est faible. Ils devront être menés avec un souci constant d'économie.

L'ACCES AU SPORT POUR TOUS

- **L'approche globale du sport, la volonté de promouvoir le « sport pour tous » autour de valeurs fortes, le partenariat entre les services de la ville, les clubs et l'Education Nationale** - demeurent à la base du service public local du sport ;
- **la modernisation des équipements** (la réhabilitation du **Gymnase Pierre de Coubertin** suit celle du gymnase Jean Moulin et de la piscine) favorise aussi la pratique libre et encadrée des activités sportives. L'année devrait voir l'engagement de la **nouvelle salle du Val**, équipement majeur pour le quartier.
- **Alors que Bezons est Ville test national** sur le thème de l'**accès aux sports des populations en difficultés**, un diagnostic a été présenté par l'Agence Pour l'Education par le Sport à une quarantaine d'acteurs locaux. Leur présence nombreuse, leur diversité témoignent de l'intérêt pour la démarche. L'étude se termine en 2013 et des actions expérimentales doivent être engagées sur l'exercice.

DEVELOPPER ET VALORISER LA CITOYENNETE DES JEUNES

L'action du SMJ s'appuiera davantage sur 4 piliers :

- **Le PIJ**, en tant que service local à destination de toute la jeunesse, anonyme et gratuit, disposant d'un label Etat - qui doit devenir un outil privilégié du contact avec les jeunes. Un partenariat avec la MIJ doit être étudié pour faciliter l'accès à **l'emploi des jeunes**, ceci d'autant que cet organisme intercommunal doit connaître des évolutions significatives.
- Le **partenariat raisonné** (qui n'est pas la prestation de service), **s'inscrivant dans la durée, avec les collèges et lycées**
- la **présence dans les quartiers**, en lien avec les différents services autour d'opérations partagées
- la mise en place d'**animations** structurantes (fête de la jeunesse) et de programmes en

direction des adolescents

- **L'espace Jeunesse** de la rue E Vaillant a été quelque peu réaménagé pour y favoriser davantage l'accueil des jeunes. Y réside provisoirement l'espace numérique de la médiathèque – ce qui peut aussi favoriser le contact avec d'autres publics.

LA CULTURE POUR TOUS :

En attendant la **réouverture de la médiathèque Guy de Maupassant** après la lourde rénovation en cours, le service municipal accueille les usagers dans **2 locaux provisoires, Allée des Tournesols**. Malgré cette contrainte, le choix d'ouvrages et les activités proposées y restent riches et de qualité.

L'attention est portée sur la nécessaire démarche partenariale dans la conception des opérations entre les services municipaux (jeunesse, petite enfance, scolaires,...) et la cohérence des projets avec le projet éducatif global de la ville. **Signalons là-encore un nouveau désengagement du Conseil Général, qui a réduit sa participation au plan lecture de la ville de 11 000 € en 2010 à 2 100 € en 2012 !**

REV'ARTS et CINÉ POÈME : la 1ère édition de Ciné Poème a dépassé en 2012 les objectifs qu'on pouvait en attendre, aussi bien au niveau de sa fréquentation que de la qualité des actions menées. Les nombreuses initiatives partenariales d'accompagnement dans les quartiers et cités les plus populaires ont rencontré un succès remarquable sur un thème pourtant exigeant ; le partenariat entre les services, les associations, les commerçants a été développé. Aussi, le Conseil Municipal de juin dernier a suggéré la **reconduction de cette manifestation dès 2013, en articulation avec Rev'Arts**. Dans cet objectif, les services de la ville sont étroitement associés pour préparer ces manifestations, leur **donner une dimension populaire et travailler dans la proximité**. Les établissements scolaires, dont les lycées, sont également sollicités afin de **permettre aux jeunes bezonnais de bénéficier de ces rencontres exceptionnelles avec l'art et les artistes**. REV ARTS, manifestation autour des arts plastiques dont on sait la place dans la ville, se tiendra à l'hôtel d'agglomération, site particulièrement bien adapté du fait de son environnement (la Seine, le panorama sur l'ouest parisien) aux présentations ; les bezonnais pourront ainsi également l'occasion de découvrir cet équipement récemment mis en service.

BEZONS VILLE ATTRACTIVE ET CONVIVIALE :

Chaque année, les bezonnais témoignent de leur attachement aux grandes animations structurantes qui rythment leur vie et leurs loisirs :

- **1 2 3 Soleil** a accueilli 2400 enfants sur son édition 2012, sur une durée allongée par rapport aux années antérieures, toujours sur le Parc Bettencourt et sur le Parc Sacco et Vanzetti. Le succès et la qualité de cette manifestation dont le coût a été maîtrisé engage à la reconduction de cette manifestation qui pourrait voir une nouvelle articulation avec la fête de quartier du Val.
- **la Fête de la Jeunesse déjà citée**, co-élaborée avec les jeunes bezonnais, est désormais l'un des grands temps forts de la ville. Son organisation continue d'évoluer chaque année
- **Le Feu d'Artifice du 14 juillet**
- **Le Forum des Sports et des Associations**
- **La Foire de Bezons de septembre**
- **La Parade de Noël**

2. Solidarité :

Santé, Logement, Solidarité Internationale et Nouveaux besoins sociaux ont été au cœur des préoccupations du « Forum de la Ville et des Acteurs Locaux de la Solidarité » du 13

octobre dernier. La manifestation, qui avait notamment pour vocation de contribuer à la redéfinition de certaines politiques sociales de la ville, a conforté les principales conclusions de l'analyse des besoins sociaux (ABS) adoptée par le CCAS en juin après une large concertation : **implication, dans le dialogue, des bénéficiaires dans une démarche citoyenne de responsabilisation active ; actions spécifiques pour aider à l'accès aux droits des personnes qui pour des raisons diverses ne peuvent spontanément entrer dans les dispositifs ; adaptation de certaines aides facultatives ; attention renouvelée vers les familles monoparentales, les retraités à faibles ressources, l'insertion des jeunes, les couches moyennes se heurtant à des difficultés ; articulation du bénévolat et du travail des services,, renforcement des réseaux de travailleurs sociaux.** Il s'agira en 2013 de concrétiser les préconisations en résultant

Le CCAS colonne vertébrale de l'Action Sociale

Un grand nombre de bezonnais, souvent confrontés au retrait de l'action du Conseil Général, n'ont pas d'autres choix que de s'adresser à la commune et à son CCAS. Ce dernier fait l'objet d'un budget spécial voté par son propre Conseil. Cependant, l'action sociale qu'il porte mérite d'être retracée.

La fonction d'accueil du CCAS constitue toujours aussi bien quantitativement que qualitativement une mission essentielle : 12 500 personnes ont été reçues en 2011 à cela s'ajoutent les appels téléphoniques avec une moyenne de 38/jour. Les travailleuses sociales poursuivent leurs missions de **suivi social global et de prise en charge du RSA pour les personnes seules** (en nette augmentation du fait du développement des chômeurs en fin de droit) : 1888 entretiens ont ainsi été réalisés en 2011. **Les impayés d'énergie, les dettes communales, le surendettement sont très préoccupants.** Le CCAS a ainsi dû distribuer avec une grande rigueur les aides financières, en hausse de 22%, chiffre qui témoigne de la dégradation des conditions de vie. **Les aides à l'énergie sont en particulière croissance ainsi que celles affectées aux soins.** Les chèques services alimentation se sont accrus de 12%. La réforme intervenue des bourses départementales a amené la Municipalité à maintenir seule les **aides aux lycéens et étudiants**, tout en confirmant le complément d'aides aux collégiens ; plus de 250 bénéficiaires ont été enregistrés en 2011.

Soucieux de répondre par des dispositifs innovants aux besoins, **le CCAS a mis en place également un système d'avances remboursables et a contractualisé avec l'UDAF pour le micro-crédit.**

L'aide spéciale à la licence sportive a permis à 81 familles d'inscrire en clubs leurs enfants.

Le CCAS gère aussi **4 logements en "Aide au Logement Temporaire"**, allée St Just ; il y accueille pour quelques mois des familles monoparentales qui bénéficient d'un loyer adapté et d'un suivi social du service. Il s'agit de personnes – femmes avec enfants en général – en grande difficultés mais qui sont susceptibles au bout d'un certain temps de reprendre un parcours plus ordinaire de logement et d'emploi. Il importe que les bénéficiaires soient bezonnais nonobstant les pressions de la préfecture pour élargir les attributions.

La présence de SDF sur les berges (terrains relevant du Conseil Général) pour certains de longue date à Bezons, est une préoccupation d'autant plus forte que l'arrivée du tramway, la rénovation du quartier rend de plus en plus insoutenable la situation, sans parler des dangers que courent ces gens à proximité du fleuve et de la circulation. Un travail social conséquent a été mené qui a débouché sur certains résultats individuels. Cependant, l'arrivée de nouvelles personnes en grande détresse rend ses efforts passablement vains. La maraude de la Croix Rouge et l'accueil de jour assurent toujours un contact avec ce public.

Le CCAS est, comme la loi y invite, **lieu de domiciliation d'environ 150 personnes**. L'ampleur de la demande a nécessité d'adopter un règlement.

La dernière période a été marquée par l'installation sans autorisation de populations Roms nombreuses, très démunies sur la future base de loisirs du pont. Devant pareille misère, la commune ne peut absolument pas elle-même résoudre les questions que pose l'accueil de ces personnes. Si des mesures élémentaires d'hygiène ont été mises en œuvre avec l'agglomération et une enquête sociale menée, la -encore, la Préfecture a été alertée et il lui appartient d'agir.

L'intervention Associative :

- L'Accueil de jour

Géré par AURORE, jusqu'ici dans des locaux appartenant à FREHA Bd E Zola, ce service offre petit-déjeuner et déjeuner, vestiaire, sanitaires aux personnes en grande détresse. Il est devenu indispensable compte tenu de la situation sociale et offre aux personnes concernées (151 visites plus ou moins ponctuelles et une vingtaine de régulières) un lieu de rencontre, d'écoute appréciable et d'orientation. FREHA ayant récupéré fin août son patrimoine pour y installer ses propres bureaux, *l'accueil de jour s'implantera rue L Champion*.

- LE CHRS

L'association AURORE a ouvert rue de Montesson un centre d'hébergement temporaire de 14 lits destiné principalement aux femmes seules avec enfants. Il s'agit d'un public qui ne relève pas de l'urgence mais ne peut encore intégrer le dispositif ALT et nécessitant un suivi social conséquent. Aurore dispose également de 4 lits dans un appartement situé dans la résidence Coopération et Famille Bd Péri. Les attributions sont décidées par le SIAO (ex 115) ce qui ne garantit pas – c'est un euphémisme – qu'elles iront à des bezonnais. Aurore a fait part de son accord pour porter les candidatures que la commune peut lui suggérer, mais l'association n'est pas elle-même décideuse. Ainsi, la ville doit constater une fois encore, que face aux besoins et alors que nombre de communes refusent de faire leur devoir, l'Etat se tourne vers celles qui mettent déjà beaucoup en œuvre en matière sociale. Comme on pouvait l'imaginer, d'ores et déjà des demandes de prise en charge dans certains services de ces personnes sont formulées.

- Le CCAS développe aussi un **partenariat de qualité avec les grandes associations de solidarité** présentes sur la commune qu'il épaula autant que possible. Outre les banques alimentaires ou la collaboration sur les aides sociales diverses, une bibliothèque de rue est en place au Val ; la « fête de la solidarité » de décembre réunit également ces partenaires. Les contacts sont nombreux avec AURORE qui gère aussi le « **plan hiver** » où 15 lits et un repas sont mis à disposition des non logés dans la salle K Marx.

- **La mission locale** va connaître des évolutions très importantes : il s'agit de réduire son périmètre sur les territoires d'Argenteuil et de Bezons et de centrer ses interventions sur les publics jeunes les plus éloignés de l'emploi et de la formation. La Maison de l'Emploi, qui a vu fondre ses subventions, est confrontée à des difficultés qui vont amener à re définir l'action que l'agglomération mène et les outils sur lesquels elle peut s'appuyer.

Le droit pour tous à la SANTÉ

Après des échanges tendus avec l'ARS, la **signature du Contrat Local de Santé** devrait aboutir, incluant la reconnaissance de l'importance des centres de santé municipaux dans l'offre de soin. Alors que l'Hôpital d'Argenteuil est toujours attaqué sur ses missions, que l'offre de soins sur Bezons reste préoccupante (le dernier cabinet de dermatologie vient de fermer), il convient de

maintenir au Centre de Santé une activité de qualité qui permette d'accueillir dans les meilleures conditions les bezonnais. Ainsi, les consultations de gynécologie devraient reprendre très prochainement et l'accueil d'internes en Médecine Générale permet d'améliorer encore le suivi des bezonnais. D'autre part, un partenariat avec le CMS de Gennevilliers sur les prélèvements a permis de maintenir et développer ce service au niveau du CMS de Bezons, pour un coût très raisonnable. De nouvelles coopérations sont attendues au niveau du dentaire (prothèses) qui doivent rendre plus accessible ces soins aux personnes les plus en difficultés.

Le Service de **Soins à Domicile** répond à une demande de plus en plus lourde des patients (37 personnes âgées + 3 personnes handicapées), pour un budget annuel de 489 000 € financé par l'ARS.

Le financement des actions de **Prévention Santé** (santé globale des jeunes, déséquilibres alimentaires, promouvoir la santé au travail et se mobiliser pour le 3ème âge) est conditionné à la signature du Contrat Local de Santé. Notons que l'ARS a refusé la prise en charges d'actions de prévention sur le Cancer.

Le projet **porté par la Mutuelle Dassault de création d'un** accueil de jour pour les malades Alzheimer sera soutenu par la ville. Il suppose cependant des financements du Conseil Général.

L'ensemble des financements ayant pu être obtenus (Région, Etat, FIPHFP), la **rénovation des locaux du centre** va être engagé en 2012 et menée à bien en 2013.

L'Agenda 21, qui sera soumis aux délibérations du Conseil en décembre après une longue période d'élaboration et de concertation, entrera en phase opérationnelle en 2013, selon les 7 orientations stratégiques validées par le conseil municipal du 26 septembre 2011 : Se déplacer autrement, Habiter autrement, Les arbres et les hommes, Réduire les exclusions, Favoriser un autre développement, Revivifier la démocratie , 21 gestes pour le 21ème siècle. Il mettra au cœur de sa démarche la notion de résistance citoyenne : l'action populaire, l'intervention des habitants ont toujours été et restent une nécessité pour permettre les avancées dans ce domaine aussi.

Travail dans les quartiers et Politique de la Ville :

Ateliers Socio-linguistiques, Bourse aux jouets, Reaap, animations sociales en partenariat avec les bailleurs sociaux (via exonération de TFPB), la CAF, les associations, les habitants - sont autant d'actions menées dans les quartiers, avec les Centres Sociaux municipaux. Par le lien social dont elles sont porteuses, elles favorisent aussi l'accès aux droits tel qu'identifié par l'Analyse des Besoins Sociaux. Pour autant, le financement de certaines de ces actions renvoient aux crédits incertains de la Politique de la Ville.

De plus, la ville entend développer sur les quartiers un projet en vue de l'accompagnement des publics qui cumulent les difficultés d'accès au droit commun (éducation, santé, emploi,...) vers les services existants. Au vu du diagnostic social, la municipalité a retenu pour une **démarche expérimentale le quartier du Val Notre Dame** (dans sa partie nord) et l'éducation comme champ d'intervention. Trois axes prioritaires ont été définis :

Axe 1 : Loisirs éducatifs des 10-13 ans ;

Axe 2 : Accompagnement à la fonction parentale ;

Axe 3 : Insertion des 16-25 ans.

Ce projet nécessite de mobiliser l'ensemble des ressources du quartier Val Notre Dame et de mettre en place un travail transversal et partenarial fort.

Rappelons que **le Conseil Général a supprimé en 2012 ses financements CIVIQ (140 000 €)** ; seuls quelques financements ponctuels pourraient être accessibles pour 2013, qui ne couvriront pas les besoins du territoire.

Au niveau national, la Dotation de Solidarité Urbaine devrait augmenter de 8,8 % ; l'évolution de l'enveloppe affectée à la politique de la ville devrait être stable. De nouvelles thématiques sont prioritaires pour l'ETAT : emploi (avec les nouveaux emplois aidés), soutien aux associations, lutte contre les discriminations.

Solidarité Internationale :

La coopération avec le Palestine se poursuit avec l'accueil de délégations et des partenariats sur place. Par ailleurs, la semaine de la solidarité internationale élargit son champ d'action (ainsi, l'édition 2012 permet l'expression de la solidarité avec la Palestine, le Nicaragua, les Philippines et Madagascar.

L'engagement d'une démarche de fond de promotion de la *culture de la paix* est également souhaité.

La mobilisation en faveur des personnes handicapées se traduit par des actions multiples : journée du handicap, organisée en partenariat avec les associations, aménagement des équipements municipaux – pour lesquels cette préoccupation est désormais systématiquement intégrée à toute rénovation, emploi des personnes handicapées, auquel la ville entend contribuer activement en menant une étude permettant d'améliorer leur insertion dans les services municipaux et en réservant une part de ses achats aux ESAT (établissements et services d'aide par le travail, successeurs des CAT), logement.

L'attention aux Retraités ne se relâche pas : Foyer résidence, portage de repas, aides à domicile, animations festives, aide sociale. Afin d'améliorer la lisibilité de ces actions, l'ensemble des services aux retraités seront désormais portés par le CCAS, qui pourra ainsi assurer une meilleure prise en charge globale de la situation individuelle des usagers.

Ouverture de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage :

Après plusieurs années de tractations sur la définition de l'équipement et la mobilisation des financements (Etat, Région, CAF), l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage entre en activité sur le dernier trimestre 2012. 2013 sera donc le 1er exercice plein pour cette aire de 35 places dont la gestion quotidienne sera assurée par une société prestataire de services, tandis que l'ASAV est chargée de l'accompagnement social de ces familles.

Sécurité publique

L'attention à la tranquillité des bezonnais reste une priorité municipale. L'intervention du Maire auprès du Ministère de l'intérieur a permis de **conforter l'existence du commissariat sur la commune**, même si la question des effectifs reste présente. Sur le secteur du Colombier, une forte mobilisation de la police, du bailleur, de la justice et des habitants pour combattre le trafic qui s'y déroule se mène. L'action de tous a permis des interpellations et des condamnations lourdes. C'est désormais sur la durée que doit s'inscrire cette action et demande est faite au Parquet de Pontoise de mettre en place une instance de coordination et de suivi justice/police/administrations. Par ailleurs, les conclusions des études décidées en 2012 concernant la vidéo surveillance devront être examinées.

PARTICIPATION

La Municipalité s'attache de longue date à associer le plus possible les habitants, les acteurs de la vie locale à l'action publique à travers des structures ou initiatives adaptées aux situations. **La vie associative** continuera d'être soutenue, nonobstant les contraintes budgétaires. La-encore, il faut constater le désengagement du Conseil Général. Le Forum de la ville, grand moment d'échanges, sera renouvelé en 2013.

Dossier 3 – Développement durable - Adoption du schéma environnemental

Sur le rapport de M le Maire,

La ville de Bezons, engagée dans une démarche territoriale de Développement Durable et dans la construction d'un Agenda 21, a élaboré un schéma environnemental répondant ainsi aux problématiques et enjeux environnementaux du XXIème siècle. Ce dernier s'intègre aux orientations stratégiques de l'Agenda 21.

Pourquoi un schéma environnemental?

- Pour construire une stratégie environnementale globale dans le cadre de l'Agenda 21 communal : construction d'une feuille de route qui guidera les aménagements futurs et ainsi améliorer le cadre de vie des Bezonnais
- Pour affiner les orientations du territoire de Bezons au sein de l'Agglomération
- Pour s'inscrire dans un contexte de mutations fortes (Tram, Grand Paris, requalification des berges de Seine) et en tirer profit pour la vie communale

Par ce schéma, la ville souhaite impulser des actions concrètes sur son territoire en lien avec l'Agglomération, qui détient d'ailleurs la plupart des compétences relatives aux thématiques étudiées. **Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le schéma environnemental dont les orientations principales sont les suivantes :**

Le végétal

Des constats	<ul style="list-style-type: none">— Un patrimoine vert privé riche et des espaces verts publics à développer— Certains espaces délaissés, des friches à reconvertir— Des voiries à requalifier et à végétaliser, en particulier les axes structurants, pour certains de la compétence du Conseil Général (E. Zola, G. Péri, J. Jaurès, Rouget de Lisle/Albert 1er)— Une situation paysagère à mettre en valeur— Une biodiversité locale à préserver
Des enjeux	<ul style="list-style-type: none">— Structuration et développement de la trame verte communale— Mise en valeur de la présence du fleuve et des vues intéressantes— Sensibilisation et information sur le patrimoine vert
Des préconisations	<p>Mailler le territoire communal d'espaces verts de proximité</p> <ul style="list-style-type: none">— Planter 1000 arbres en 15 ans— Réaménager les parkings sous utilisés— Requalifier sur le boulevard Gabriel Péri les délaissés du Conseil Général, dans l'attente d'un site propre— Ouvrir de nouvelles perméabilités vers la Seine— Requalifier les terrains de sport sous-utilisés— Ouvrir certains cœurs de résidences <p>Développer des actions d'éducation à l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none">— Mettre en valeur les espaces support de l'environnement et la biodiversité— Créer des parcours pédagogiques « à la découverte de notre patrimoine végétal » : mettre en valeur et faire connaître le patrimoine arboré privé et public, ainsi que les réserves de biodiversité locale

Les déplacements doux

Des constats	<ul style="list-style-type: none"> – De fortes mutations en cours sur le territoire : Tangentielle nord, arrivée du T2 au Pont de Bezons... – Un important trafic de transit – D'importantes coupures urbaines générées par les axes routiers principaux – Déficit de cheminements adaptés aux modes doux, absence de stationnements vélos
Des enjeux	<ul style="list-style-type: none"> – Rétablir les continuités et les connexions entre quartiers – Offrir des cheminements doux confortables et sécurisés pour des usagers divers : accès aux espaces de loisirs et aux équipements publics, déplacements domicile-travail, accès aux services, équipements et commerces de proximité – Assurer une coexistence pacifique des modes doux de déplacement – Déployer une offre de stationnement vélos permettant des changements de pratiques
Des préconisations	<p>Organiser le partage de la voirie</p> <ul style="list-style-type: none"> – Aménager des zones de rencontres – zones 20 – Poursuivre l'aménagement ou la requalification des zones 30 <p>Requalifier les axes structurants</p> <ul style="list-style-type: none"> – Requalifier l'avenue Émile Zola – Requalifier l'avenue Albert 1^{er}/rue Rouget de l'Isle – Requalifier le boulevard Gabriel Péri – Requalifier l'avenue Jean Jaurès <p>Déployer une offre de stationnement vélo sur l'espace public</p> <ul style="list-style-type: none"> – Déploiement de l'offre basé sur les orientations données par l'Agglomération (il est à noter ici la création d'une consigne à vélos de 48 places au niveau de la gare du tram) – Mise en place de dispositifs adaptés à la durée du stationnement – Mise en place de dispositifs à proximité des équipements, des commerces, des espaces d'agrément et des arrêts de transports en commun – Mener une réflexion sur une offre de services vélo – Mener une réflexion sur la mutualisation des stationnements de bords de Seine avec la ZA <p>Assurer la pérennité des aménagements en prévoyant une maintenance et une surveillance efficaces, poursuivre les bonnes pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> – Anticiper les usages qui seront faits en lien avec les nouveaux aménagements – Mettre en place des modalités de gestion adaptées, identification des responsabilités entre maîtres d'ouvrages et du coût

L'eau et l'assainissement

Des constats	<ul style="list-style-type: none"> – Une qualité de l'eau distribuée satisfaisante avec cependant un réseau d'eau potable vieillissant – Des contraintes locales : risque inondation, exutoire naturel vulnérable (par exemple rejets dans la Seine) – Des problèmes de congestion du réseau d'assainissement
--------------	--

	<ul style="list-style-type: none"> — Plusieurs typologies d'acteurs raccordés au réseau : entreprises, particuliers...
Des enjeux	<ul style="list-style-type: none"> — L'établissement d'un règlement d'assainissement permettant de coordonner les différents gestionnaires d'eau et d'assainissement et de contrôler le respect des exigences de rejet au réseau — La responsabilisation des acteurs connectés au réseau ou abonnés pour la réduction des consommations et la mise en place d'une gestion alternative des eaux de pluie — La mise en place d'une gestion des eaux de pluie à la parcelle — La valorisation/récupération des eaux de pluie sur les espaces privés et publics
Des préconisations	<p>Envisager la gestion alternative et la récupération des eaux sur l'espace public</p> <ul style="list-style-type: none"> — Dispositifs envisageables à des fins d'arrosage ou de nettoyage : cuve de stockage, espace public inondable, chaussée drainante (pratique que la ville et l'agglomération ont déjà commencé à généraliser) <p>Optimiser la gestion de l'eau et de l'assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> — Information et sensibilisation des usagers des réseaux — Incitation à la gestion et à la valorisation des eaux de pluie sur la parcelle — Contrôle du respect du règlement d'assainissement

Les déchets

Des constats	<ul style="list-style-type: none"> — De nombreuses incivilités observées (dépôts sauvages) — Des producteurs et typologies de déchets divers, qui complexifient la collecte (habitants, commerces, ZA...) — Un Plan Propreté développé par l'Agglomération, ainsi que plusieurs innovations : compostage de déchets verts, déchetteries mobiles... — Une propreté relative des espaces publics — Une déchetterie sous-dimensionnée
Des enjeux	<ul style="list-style-type: none"> — La mise en place du tri sur l'espace public — Achever l'harmonisation du mobilier urbain dédié aux déchets et l'adoption des couleurs des bennes standards — Le développement de la collecte en apport volontaire — La mise en place d'actions d'information et de sensibilisation — La structuration de nouvelles filières de collecte et de valorisation
Des préconisations	<p>Assurer l'exemplarité des services municipaux et des services de l'Agglomération dans la gestion de leurs déchets, pour promouvoir des pratiques vertueuses</p> <ul style="list-style-type: none"> — Développer des pratiques exemplaires au sein des services municipaux et intercommunaux (à l'exemple de la politique actuelle de tri et valorisation des déchets papier) — Promouvoir les bonnes pratiques auprès des Bezonnais <p>Étendre le système de collecte en BAV (Bornes d'Apport Volontaire) à l'ensemble de la ville</p> <ul style="list-style-type: none"> — Rationaliser la collecte des déchets et homogénéiser les dispositifs

	<ul style="list-style-type: none">-__Éviter l'encombrement de l'espace public-__Assurer un tri efficace Bénéficiaire d'une déchetterie ayant une capacité suffisante pour le territoire qu'elle dessert <ul style="list-style-type: none">-__Redimensionnement de la déchetterie-__Accueil des déchets d'artisans et commerçants-__Gestion des déchets spéciaux Traiter le problème des déchets canins <ul style="list-style-type: none">-__Sensibilisation aux bonnes pratiques (on se souvient qu'une campagne de sensibilisation avait menée en 2007)-__Mise en place de dispositifs adaptés : poubelles canines, espaces pour chiens...
--	---

Dossier 4 - Plan guide commerce de Bezons

Sur le rapport de M Caron,

Bezons connaît une importante évolution de son tissu urbain. Face à ces modifications, la ville souhaite disposer d'un appareil commercial dynamique, équilibré, intégré à l'animation urbaine et assurant la satisfaction des besoins des bezonnais en tenant compte des évolutions des modes de consommations.

Un plan guide a été établi en concertation avec les commerçants en vue de mettre en œuvre une stratégie d'ensemble. **Six secteurs de développement commercial** sont définis (Centre-ville, Bords de Seine, Chênes, Val, Grand Cerf ; Agriculture) avec chacun des objectifs adaptés à leur potentialité.

Le conseil municipal à la majorité (MM Régis, Bénidir par pouvoir, Legrand et Mme Rigaut s'abstenant) approuve le plan guide pour le commerce qui lui est présenté.

Dossier 5 – Exploitation du marché « le Temps des cerises » - Désignation du délégataire et approbation de la convention de délégation de service public

Sur le rapport de M Caron,

Lancée par délibération du 15 février 2012, la procédure de délégation de service public pour l'exploitation du Marché « le temps des cerises » est aboutie.

Après un rapport détaillé du Maire sur le rappel de la procédure suivie, les caractéristiques du cahier des charges, les motivations du choix du délégataire retenu et l'économie générale du contrat négocié, **le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix du délégataire - la société EGS - approuve le projet de convention de délégation de service public qui lui est soumis, fixe la redevance pour occupation domaniale et autorise M le Maire à signer tous documents afférents.**

Le contrat de délégation de service public conclu prend la forme d'un affermage : la Ville met donc à la disposition du délégataire les locaux du marché moyennant le versement d'une redevance d'occupation. Le délégataire fait quant à lui son affaire de la fourniture des équipements nécessaires à la tenue du marché pour les commerçants. La Ville prend en charge les travaux de gros entretien et grosses réparations, tandis que le délégataire assure les charges de nettoyage, d'entretien courant, de maintenance et de réparations locatives.

Le délégataire sera chargé du recrutement et du placement des commerçants (dans le cadre d'une

commission dans laquelle la ville est représentée), de la perception des droits liés à l'exploitation qui sont dus par les commerçants du marché, du nettoyage du marché à l'issue des séances, du petit entretien courant du bâtiment, du parvis et des petits travaux. Il a également pour mission le développement du marché en vue d'améliorer son attractivité auprès des commerçants et des clients.

La ville conserve le contrôle de la délégation aux moyens, notamment, d'alertes du délégataire, de contrôles sur place et sur pièces, de réunions trimestrielles, de la remise 3 fois par an d'un tableau de bord et d'un rapport annuel détaillé avec production des comptes d'exploitation de l'année écoulée.

L'exploitation du marché est déléguée à la société EGS à compter du 1er janvier 2013 et pour une durée de 5 ans.

Dossier 6 – Réalisation de la salle de sports et de quartier du secteur du Val – Lancement de la procédure de marché

Sur le rapport de M Caron,

La demande croissante d'utilisation des équipements, le souhait de rééquilibrer le maillage des équipements sur la ville, de favoriser le développement de la pratique sportive et de soutenir et accompagner le mouvement associatif ont conduit la municipalité à envisager la réalisation d'une salle de sport et de quartier dans le secteur du Val.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet et son implantation rue de la Berthie (en limite du Parc Sacco et Vanzetti), demande l'engagement d'une consultation avec remise de prestations graphiques dans le cadre d'un marché à procédure adaptée pour le choix du maître d'œuvre et fixe à trois le nombre maximum de candidats admis à présenter une offre. Le conseil municipal, à l'unanimité, dit que les candidats non retenus seront indemnisés à hauteur de 7 000 € TTC pour les travaux produits.

Puis, dans la mesure où, avec l'accord de toutes les composantes du Conseil, une liste unique est présentée, M Caron fait la lecture des noms des membres de la commission qui sera chargée d'évaluer les prestations remises et proposer un candidat au Maire (sans qu'il y ait lieu de procéder au vote) :

Président : Monsieur le Maire	
Titulaires	Suppléants
Gérard CARON	Christian OURMIERES
Farid BERKANE	Philippe CLOTEAUX
Pierre BORDAS	Patricia JAOUEN
Lionel HOUSSAYE	Arnaud GIBERT
Malik BENIDIR	Josette RIGAUT

Dossier 7– Nouveaux locaux du Centre social et de l'Accueil collectif des Bords de Seine – acquisition et demande de subvention

Sur le rapport de Mme Prio,

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain des Bords de Seine, va s'engager la

construction d'un nouvel immeuble rue C. Desmoulins, construit par SCI Bezons Rives de Seine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition d'une partie du bâtiment pour y installer le futur Centre Social, une salle de quartier et une crèche collective intégrant la halte-garderie et autorise son Maire à signer la promesse de vente, le contrat de réservation et tout document afférent.

Cette opération étant de plus prévue dans la convention cadre de financement pour le renouvellement urbain passée entre la ville et la Région en 2008 pour une **subvention** de 185 000€, **le conseil municipal, à l'unanimité, la sollicite auprès de la Région Ile de France et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.**

Dossier 8 – Aménagement des Bords de Seine - Avenant au contrat départemental de financement

Sur le rapport de Mme Prio,

En 2011, la ville et le département ont passé une convention pour le financement des opérations prévues dans le cadre de projet de renouvellement urbain des Bords de Seine. La complexité de leur mise en œuvre conduit toutefois à une révision du calendrier de réalisation du projet. **Le conseil municipal approuve donc, à l'unanimité, un avenant ayant pour objet d'intégrer le calendrier rectifié de l'opération et autorise le Maire à le signer.** La convention est prolongée jusqu'en 2015.

Par ailleurs, la maîtrise d'ouvrage de l'opération d'aménagement du mail Marcel Langlois étant confiée à Sequano (aménageur de l'opération de rénovation urbaine des bords de seine), **le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de reversement des financements perçus par la ville à Sequano et autorise le Maire à la signer.**

Dossier 9 – ANRU BDS – Îlot 1 - Approbation de la convention de projet urbain partenarial modifiée

Sur le rapport de Mme Prio,

Par délibération du 27 juin dernier, le conseil municipal a approuvé une convention de projet urbain partenarial relative à la construction par la société BDS1 d'un programme de bureaux et commerces (ancien emplacement des tours *Carasso au pont*). L'ampleur du projet et sa position amènent **le conseil municipal à approuver, à l'unanimité, une nouvelle convention de PUP qui repousse sa réalisation au plus tard au 30 septembre 2013 et à autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous actes y afférent.**

Dossier 10 – ANRU Bords de Seine – Convention ville/ERDF relative à un poste de transformateur électrique

Sur le rapport de Mme Prio,

Pour la bonne réalisation des opérations prévues dans le cadre du projet de rénovation des bords de Seine, l'aménageur Sequano doit assurer le raccordement aux différents réseaux (VRD) des nouveaux programmes de constructions, notamment celles en cours de réalisation rue Camille Desmoulins. **Pour ce faire, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, la mise à disposition d'ERDF d'un local d'une superficie de 14,5 m², situé 11, rue Camille Desmoulins pour abriter le poste du transformateur électrique affecté à l'alimentation de l'immeuble, l'établissement de servitudes de passage sur le domaine public (square) pour le passage en amont et en aval du poste de toutes les canalisations électriques ainsi que la convention qui en découle et autorise M le Maire à la signer ainsi que tous documents afférents.** En contrepartie, ERDF versera à la ville une indemnité unique et forfaitaire de 1850,56 euros TTC.

Dossier 11 – Bords de Seine – Acquisition de parcelles auprès de la société Rugelec

Sur le rapport de Mme Prio,

Dans le cadre du réaménagement du secteur Est de la zone d'activités et du prochain plan de circulation et de stationnement, il apparaît nécessaire d'ouvrir l'intégralité de la rue Villa Gauthier à la circulation. Actuellement, une partie de cette rue appartient à la société Rugelec. Suite à l'accord de cette société, **le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de la parcelle AL 201 pour 1372 m2 auprès de la société Rugelec pour un euro symbolique et autorise M le Maire à signer tous documents afférents.**

En outre, par délibération du 15 décembre 2010, le conseil municipal avait approuvé l'acquisition auprès de la société Rugelec d'une parcelle à l'angle des rues Jean Jaurès et Aimé Césaire. Il est nécessaire pour son aménagement d'acquérir également la parcelle voisine, avec l'accord du même propriétaire. **Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'acquisition de cette parcelle AL 255 de 302 m2, auprès de la société Rugelec qui accepte également de la céder à l'euro symbolique et autorise M le Maire à signer tous documents afférents.**

Dossier 12 – Motion pour la reconduction de l'aide alimentaire européenne

Sur le rapport de Mme Fernandez,

Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la motion ci après :

« Le 9 novembre 2011, le Conseil municipal, à l'unanimité, adoptait une motion pour le maintien du plan européen d'aide aux plus démunis (PEAD), dispositif indispensable à 18 millions d'Européens, dont 4 millions de Français, mais menacé par plusieurs Etats membres au premier rang desquels l'Allemagne de Madame Merkel.

Après plusieurs semaines de mobilisation des associations de solidarité, de parlementaires, élus locaux et citoyens, les pays de l'Union européenne ont finalement pu trouver un accord sur son maintien jusqu'en 2014.

Mais des incertitudes planent à nouveau quant à sa pérennisation. Alors que notre pays compte plus de 3 millions de chômeurs et 9 millions de personnes plongées dans une extrême pauvreté ; alors que notre ville compte plus de 2 000 chômeurs ; alors que ce dispositif est indispensable à des millions d'Européens et que des familles souffrent de la multiplication des plans de licenciements en France et sur le continent, la disparition de ce dispositif serait inconcevable, honteux.

Nombre de souffrances se cachent derrière ces chiffres d'une grande violence. Pour de nombreuses familles, se tourner vers le Secours populaire, la Croix-Rouge, les Banques alimentaires, les Restos du cœur et bien d'autres associations qui distribuent de la nourriture - devient le dernier recours face aux difficultés qui les submergent.

Cette aide alimentaire européenne est doublement menacée :

- ✧ par la baisse des crédits alloués pour le programme d'action contre la pauvreté 2014-2020 (360 millions à partager entre 27 Etats contre précédemment 500 millions pour 18 pays);
- ✧ par la volonté de plusieurs pays, Allemagne en tête, d'en finir avec une solidarité européenne, la solidarité devant s'exprimer au niveau de chaque Etat membre.

La décision qui a été prise le 23 novembre par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne est d'importance.

L'Europe est confrontée à un choix décisif : elle doit en finir avec la baisse de la dépense publique

qui sacrifie des solidarités dont l'efficacité sociale n'est plus à prouver.

Il serait pour le moins paradoxal que l'Europe qui vient de se voir décernée le Prix Nobel de la Paix, ne mette pas les moyens à la hauteur de l'objectif qu'elle s'est elle-même fixé, de réduire la pauvreté d'un quart d'ici 2020 !

La solidarité ne peut pas être invoquée uniquement lorsqu'il s'agit de sauver le système financier et les banques !

Entre le choix des solidarités avec des femmes et des hommes victimes du capitalisme et de sa crise ou celui d'abandonner au bord de la route des millions de personnes dans le besoin, le Conseil municipal fait son choix : celui des solidarités !

Comme l'an passé, le Conseil municipal se range aux côtés du Secours populaire français, de la Fédération française des banques alimentaires, des Restos du cœur, de la Croix Rouge et de bien d'autres, pour exiger la reconduction de l'aide alimentaire et la revalorisation de son montant. »

Dossier 13 – Contrat local de santé entre la ville et l'Agence Régionale de santé

Sur le rapport de Mme Prio,

Les contrats locaux de santé (CLS) visent à mettre en cohérence la politique régionale de santé définie par l'Agence régionale de santé (ARS) et les démarches locales de santé existantes. Ils constituent des outils de développement local devant permettre la coordination, sur un territoire, de l'action publique de l'ARS et des collectivités territoriales au service de l'amélioration de l'état de santé des populations concernées.

Par délibération du 26 septembre 2011, le conseil municipal avait approuvé l'engagement de la commune dans cette démarche. Le travail de son élaboration est dorénavant achevé. **Aussi, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le contrat local de santé qui lui est soumis et autorise le Maire à le signer ainsi que tous documents afférents.**

Ce dernier a pour priorités :

- ___le développement de l'offre de soins de premier recours et l'offre médicosociale
- ___la garantie des conditions sanitaires décentes en terme d'habitat et d'environnement
- ___l'action sur les éléments générateurs de vulnérabilité sanitaire et sociale.

Ces priorités sont déclinés à travers un plan d'action ambitieux.

Dossier 14 – Projet Educatif Global municipal

Sur le rapport de M Cloteaux,

Alors que la ville de Bezons fait de longue date de l'éducation une grande priorité, **le conseil municipal, à l'unanimité, adopte son *Projet Educatif Global* qui définit les principes généraux de son action et servira de fondement à la définition des services proposés à la population.** Il lie démarche éducative, solidarité et citoyenneté, affirme le rôle central de l'école et de la formation, l'importance de l'environnement culturel et familial, l'impérieuse nécessité de la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge. Définissant 12 thématiques majeures, le projet veut contribuer à la réussite éducative de tous, favoriser l'ouverture sur le monde, sensibiliser au développement durable. Les actions doivent s'inscrire dans une approche globale du temps de l'enfant et du jeune en respectant le rythme propre à chaque âge et à chaque individu.

Dossier 15 – Subvention Région « Animation sociale des quartiers » - Reversement à l'association ESSIVAM

Sur le rapport de M Ourmières,

L'association ESSIVAM anime sur Bezons des ateliers d'apprentissage du français pour les personnes non francophones avec comme objectif de favoriser leur autonomie dans les divers espaces sociaux (école, services publics...). Cette action a été co-financée en 2012 avec des crédits de la région. Ce dispositif ne prévoyant pas de versement direct de ces crédits aux associations, **le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le reversement à ESSIVAM de la subvention de 2 700 € perçue par la ville de la région en 2012 et autorise M le Maire à signer tous actes afférents**

Dossier 16 – Logement social – Convention de délégation du contingent du bailleur AB Habitat à la ville

Sur le rapport de M le Maire,

Le logement constitue une des préoccupations majeures de nos concitoyens. Dans une période où le mal logement est un véritable fléau, la ville de Bezons, qui fait beaucoup en ce domaine, s'efforce de répondre autant que ses moyens le permettent aux très nombreuses demandes des Bezonnais.

Dans la mise en œuvre de cette politique, le partenariat entre la ville et le bailleur AB Habitat constitue un outil précieux. La commune est un important financeur des projets de ce dernier. En contrepartie elle dispose déjà de droits de réservation au sein du parc du bailleur.

Afin de renforcer encore le partenariat, **le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention de délégation de gestion des attributions de l'intégralité des logements relevant jusqu'ici en propre d'AB Habitat et autorise le Maire à la signer ainsi que tous documents y afférents.**

Dossier 17 – Garantie d'emprunt à logidev pour la construction de 27 logements boulevard Gabriel Péri

Sur le rapport de M Bordas,

L'ESH LOGIS-TRANSPORTS (dont LOGIDEV constitue une filiale) prévoit l'acquisition sous forme de VEFA auprès du promoteur Marnignan de 27 logements situés boulevard Gabriel Péri. Celle-ci suppose le recours à différents emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, d'un montant total de 3 252 014 €.

Le conseil municipal, à la majorité (MM Gibert et Houssaye votant contre), accorde la garantie communale sollicitée pour cette opération et autorise le Maire à signer les conventions de financement et de réservation de logements y afférent. En contrepartie, la ville aura 20% de logements en contingent de réservation .

Dossier 18 - Admission en non valeur de créances irrécouvrables

Sur le rapport de M Breuneval,

Le conseil municipal, à l'unanimité, prononce l'admission en non valeurs de créances irrécouvrables pour un montant de 10 481,72 € sur le budget de la ville au titre des années 1998 à 2011, dit que la charge est inscrite au compte 6541-01 du budget de la Ville et décharge le trésorier municipal de la responsabilité de leur recouvrement.

Dossier 19 – Sports – avenant à la convention entre la ville et l'Agence pour l'éducation par le sport relative à l'expérimentation nationale pour une politique d'éducation par le sport

dans les quartiers populaires

Sur le rapport de M le Maire,

Par délibération du 15 décembre 2010, le conseil municipal approuvait la participation de la ville de Bezons à une expérimentation nationale « Pour une politique d'éducation par le sport dans les quartiers populaires » menée par l'Agence pour l'éducation par le sport (APELS), en collaboration avec le Comité Interministériel des Villes (CIV). **Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant à la convention d'objectifs pluriannuels qui détermine que pour 2013, la participation de la ville sera de 7500€, le solde intervenant en 2014 pour le même montant et autorise M Le Maire ou son représentant à le signer.**

Dossier 20 – Personnel communal – Modification du tableau des effectifs

Compte-tenu de l'évolution des carrières, des recrutements et des promotions, le Conseil Municipal **à l'unanimité** modifie ainsi qu'il suit le tableau des effectifs du personnel :

Au 1er décembre 2012 (avancement) : Transformation de 3 postes d'adjoints techniques de 2ème classe en adjoints techniques de 1ère classe et de 3 postes d'adjoints d'animation de 2ème classe en adjoints d'animation de 1ère classe

Au 1er janvier 2013 : Suppression de 3 heures de consultation de phlébologie et création de 3 heures de consultation de dermatologie pédiatrique , création d'un poste de Rédacteur (pour l'accompagnement à la scolarité) et suppression d'un poste d'apprenti

Dans le cadre du PRE, création du 1er octobre 2012 au 30 juin 2013 : 15 vacations d'enseignants ayant une mission de repérage sur la base de 7 heures annuelles, 9 vacations d'animateur sur la base de 111 heures annuelles, 5 vacations d'animateur sur la base de 109 heures annuelles, 1 vacation d'animateur sur la base de 65 heures annuelles, 8 vacations d'animateur-préparateur d'ateliers sur la base de 33 heures annuelles, 2 vacations d'animateur-préparateur d'ateliers sur la base de 35 heures annuelles, 1 vacation d'animateur-préparateur d'ateliers sur la base de 78 heures annuelles, 1 vacation d'animateur-coordonateur de club de 133 heures annuelles, 1 vacation de coordinateur-préparateur d'ateliers de 101 heures annuelles, 1 vacation de coordinateur de club sur la base de 75 heures annuelles, 2 vacations de coordinateur de club sur la base de 31 heures annuelles, 1 vacation de coordinateur de club sur la base de 97 heures annuelles, 1 vacation de coordinateur de club sur la base de 53 heures annuelles.

Les vacations pourront être effectuées par des enseignants ou des non-enseignants. Les intervenants seront rémunérés sur un taux horaire de 23,90€ brut s'ils sont enseignants et sur un taux horaire de 15,75€ brut s'ils sont non-enseignants

Création de 5 vacations d'accompagnateurs à la scolarité sur la base de 10 heures hebdomadaires et une vacation sur la base de 8 heures hebdomadaires à un taux horaire brut de 12 €.

En application de la loi du 12 Mars 2012 relative à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, à compter du 13 mars 2012 : Création de 9 postes d'adjoints techniques de 2ème classe à TNC (1 poste à 6h00 hebdomadaires, 1 poste à 6h45 hebdomadaires, 1 poste à 5h30 hebdomadaires, 1 poste à 28h30 hebdomadaires, 1 poste à 28h15 hebdomadaires, 1 poste à 7h30 hebdomadaires, 1 poste à 8h30 hebdomadaires, 1 poste à 9h15 hebdomadaires et 1 poste à 3h15 hebdomadaires)

A compter du 1er novembre 2012 : Transformation d'un poste de rédacteur en rédacteur principal de 2e classe

Compte rendu des décisions de gestion courante

M. le Maire rendra compte des décisions de gestion courante suivantes :

19/06/12	Nomination des mandataires suppléants de la régie de recettes pour l'encaissement des menues recettes de la médiathèque
26/06/12	Marchés publics : Fourniture de produits de plomberie pour la ville avec l'entreprise LORAN
24/07/12	Marchés publics : Contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville – avenant n° 5 avec COFELY GDF SUEZ
25/07/12	Marchés publics : Remplacement de réseaux primaires de chauffage de l'école Paul Vaillant Couturier lot n°6 avec SECPIT
26/07/12	Marchés publics : Fourniture d'illuminations, de sapins, de décorations et prestations techniques pour Noël 2012 avec les entreprises DECOLUM, ETS LOIR, BLACHERE, Abies Décor, les jardins de la Charmeuse et XL SHOWLIGHTS
02/08/12	Marchés publics : <ul style="list-style-type: none"> • ___Accompagnement social des résidents de l'aire du voyage avec l'entreprise ASAV • ___Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage avec l'entreprise VESTA
07/08/12	Marchés publics : Prestation de déménagement de la médiathèque Guy de Maupassant avec l'entreprise GRIMALDI TRANSFERTS SA
08/08/12	Marchés publics : Rénovation du réfectoire Marcel Cachin lot 1 avec la société CARL CONSTRUCTION
09/08/12	Marchés publics : Rénovation du réfectoire Marcel Cachin lot 6 avec la société SECPIT
13/08/12	Marchés publics : Maintenance des alarmes incendies de la ville lot 1 avec la société ELEC SERVICES
17/08/12	Marché complémentaire : décisions modificative-Aménagement d'une aire d'accueil destinée aux gens du voyage lot 8 avec la société MONTI
04/09/12	RH : Formation de secourisme pour le personnel communal avec UDSPVO Section Secourisme
05/09/12	Indemnisation sinistre du 14/08/2011 du véhicule BE 352 AD avec la SMACL
06/09/12	Contrat de maintenance avec la société DICSIT pour le logiciel Microsoins pour les SSIAD
12/09/12	Nomination du régisseur titulaire de la régie d'avances pour les menues dépenses des CLM – Radiation de l'ancien régisseur titulaire
14/09/12	<ul style="list-style-type: none"> • ___Création d'une régie de recettes pour l'encaissement des produits liés à la vente de badges magnétiques permettant l'accès automobile au cimetière • ___Clôture de la régie de recettes pour l'encaissement des redevances d'occupation du domaine public communal • ___Clôture de la régie d'avances et recettes pour l'encaissement et le remboursement de la caution pour les cartes magnétiques permettant l'accès automobile au cimetière • ___Nomination du régisseur titulaire et du mandataire suppléant de la régie de recettes pour l'encaissement des produits liés à la vente de badges magnétiques permettant l'accès au cimetière

	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Collectif des Cultures Urbaines</u> : Ateliers de danse hip-hop en direction des jeunes bezonnais de 11 à 25 ans, contrat avec l'association MYSTIKACTION
19/09/12	<p>Marchés publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Achat d'espace pour des annonces « recrutement »</u> pour la ville avec ORC Communication Corporate et Métier • <u>Décision modificative-Séjours de vacances 2012</u> pour les jeunes de la ville lot 2
21/09/12	Remboursement des frais de transport à un intervenant le 21 septembre 2012
24/09/12	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Convention avec l'Institut médico-éducatif</u> pour l'accueil d'un enfant à l'ALSH Croky • <u>Convention avec la paroisse Saint-Martin</u> pour l'accueil des enfants au catéchisme
26/09/12	Marchés publics : Distribution des différents supports édités par la commune avec l'entreprise ACTIDIF et la Régie des quartiers
27/09/12	Marchés publics : Réalisation de livres/DVD « Mémoire d'avenir » sur la thématique des immigrations à Bezons avec les Editions du Survenir – Report d'échéance
28/09/12	Marchés publics : Fourniture et maintenance d'un logiciel de gestion des ressources humaines avec l'entreprise CIRIL
01/10/12	<p>Marchés publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Accord-cadre pour des prestations techniques</u> lors d'évènements municipaux avec l'entreprise XL SHOWLIGHTS • <u>Marché de coordination des actions en matière de sécurité et de protection de la santé</u> avec l'entreprise ELYFEC
02/10/12	<p>Marchés publics :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Entretien et maintenance du matériel de la cuisine centrale et des offices satellites</u> avec DIME grandes cuisines • <u>Entretien du linge de Bezons lot 1</u> avec INITIAL BTB <p>Petite enfance : Contrat entre la ville et l'association « Centre de création et de Diffusion Musicales » pour une animation le 23/10/2012 à la salle Aragon</p>
04/10/12	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Collectifs des Cultures Urbaines – ateliers de danse « dancehall »</u> en direction des jeunes bezonnais de 11 à 25 ans contrat avec l'association « CREWZERO FAMILY » • <u>Marchés publics : Révision du plan local d'urbanisme</u> contrat avec CITADIA CONSEIL • <u>Retraités : Mini séjour du 3 au 7 septembre 2012</u> au centre d'accueil de loisirs « Les Tourelles » avec les Tourelles – décision modificative
05/10/12	Marchés publics : Conception pour la réalisation du nouvel hôtel de ville, sélection des entreprises appelées à concourir : GAGNERAUD CONSTRUCTION, CBC-CAMPENON BERNARD CONSTRUCTION, LEON GROSSE & Urbaine de travaux
08/10/12	Marchés publics : Prestations techniques pour le forum de la ville 2012 avec l'entreprise XL SHOWLIGHT
09/10/12	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Marchés publics : Prestation de mise en page des supports de communication</u> avec les entreprises K DOUBLE B & BRUNO POMMAY • <u>Désignation Maître Brault – avocat - contentieux</u>
10/10/12	Convention de location et entretien de bouteilles de chlore gazeux avec EUROCHLORE

11/10/12	<ul style="list-style-type: none"> • __Petite enfance : location de 3 automates pour animation de Noël prévu le 7, 11 et 14 décembre 2012 avec la société GEPTO • __Convention ville/RATP – mise à disposition d'une parcelle • __Marchés publics : Prestation d'accueil collectif d'enfants de moins de 3 ans avec CAP ENFANTS
12/10/12	Collectifs des Cultures Urbaines – ateliers de danse « dancehall » en direction des jeunes bezonnais de 11 à 25 ans constat avec l'association « CREWZERO FAMILY » annule et remplace la décision du 4/10/2012
16/10/12	<ul style="list-style-type: none"> • __Marchés publics : Accord-cadre pour des travaux d'entretien, de réhabilitation et d'aménagement de bâtiments avec les sociétés CARL Construction, AKTEO, SBME, GEC Ile-de-France, FBCC, CITELEC, ENTRA, EIFFAGE ENERGIE IDF, UPC, SECPIT, RINGENBACH, SARL Marlier Général Isolation, Groupement MOREAU, TTM, SARL CMMS, Sté Nouvelle S.L.C. & Stores et Fermetures SAS • __Signature du contrat EDF pour le service factures regroupées
17/10/12	Marchés publics : Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage lot 1 avec la société CARL CONSTRUCTION
18/10/12	Petite enfance : Spectacle du 11/12/2012 contrat avec la SARL « C. LA COMPAGNIE »
19/10/12	Marchés publics : Audit des installations thermiques de la piscine avec GC Consultant
24/10/12	<ul style="list-style-type: none"> • __Médiathèque : Contrat abonnement GRDF pour le 64 rue Edouard Vaillant • __Marchés publics : <ul style="list-style-type: none"> ◦ __Rénovation de la médiathèque Guy de Maupassant : peinture et serrurerie métallerie avec les sociétés SESINI & LONGHY et TTM ◦ __Accord-cadre pour des travaux d'entretien, de réhabilitation et d'aménagement de bâtiments lot 7
25/10/12	<ul style="list-style-type: none"> • __Marchés publics : Missions de contrôle technique relatives à la construction du nouvel Hôtel de ville avec la société BTP • __Assurance Europ'Assistance couvrant le séjour en Palestine de la délégation de la ville du 27/10/2012 au 5/11/2012
26/10/12	Retraités : Organisation d'une après-midi récréative le 15/11/2012 à la salle Aragon avec l'orchestre « Régis Gibourdel »
30/10/12	<ul style="list-style-type: none"> • __Réforme de matériels d'impression • __Marchés publics : Location et entretien de véhicules divers 2008 avec la SAML
31/10/12	<ul style="list-style-type: none"> • __Honoraires d'huissier – constat du 25/09/12 • __Marchés publics : Création de sanitaires à l'école élémentaire Louise Michel avec l'entreprise CARL CONSTRUCTION

Vœu présenté par M Olivier Régis, Conseiller municipal, Président du groupe Bezons Mon Village, UMP&Apparentés : création d'un Conseil municipal jeune

« Il est demandé pour ce vœu un vote à bulletin secret »

Monsieur le Maire, chers Collègues,

Depuis de nombreuses années, on assiste régulièrement à la montée de l'abstention aux échéances locales et nationales. Si cette abstention est généralisée et impacte tous les territoires urbains et ruraux, force est de constater que ce phénomène touche particulièrement les jeunes de

18 à 30 ans.

Loin d'être une fatalité, nous devons, en tant qu'acteurs politiques, au-delà de nos clivages partisans, nous demander comment faire pour endiguer ce fléau car il risque de remettre en cause notre légitimité.

Que vaudrait en effet, l'élection d'un maire avec plus de 50% d'abstention du corps électoral. Sur une ville comme la nôtre, cela reviendrait à considérer qu'il serait élu par moins d'un quart de la population globale... Quelle légitimité aurait-il donc ?

Je pense que nous ne pouvons donc pas rester impassibles devant cette situation et que nous devons, comme premier échelon démocratique, éduquer nos enfants à la démocratie. C'est d'ailleurs, ce qu'avait voulu faire le précédent gouvernement en remettant l'instruction civique à l'école.

Pour ce faire, à l'instar d'autres communes de gauche comme de droite, je souhaiterais que vous puissiez mettre en place un Conseil municipal Jeunes (CMJ) dont les objectifs principaux, seraient les suivants :

- *Renforcer la réussite des jeunes Bezonnais (agir sur la citoyenneté des jeunes mais plus largement renforcer leurs savoirs, leur savoir-faire et leur savoir-être) ;*
- *Assurer la prise en compte des attentes des jeunes dans la définition des politiques locales de la jeunesse ;*
- *Renforcer l'implication des jeunes dans le développement de leur ville ;*
- *Renforcer / consolider leur rôle de citoyen.*

Le fonctionnement du CMJ serait au service des objectifs définis. Cela passerait par deux partis pris :

- *Responsabiliser les jeunes dans le fonctionnement du CMJ afin de s'assurer que leur participation a un réel impact positif*

Les actions du CMJ doivent s'inscrire en complémentarité et/ou fédérer les actions déjà menées par les autres acteurs localement, dans les domaines d'intervention du CMJ. L'objectif étant de renforcer l'impact des actions du CMJ comme de ses partenaires

L'objectif final serait pour nous, que le travail réalisé par le CMJ puisse aboutir à une délibération en Conseil sur l'une des thématiques retenue.

Vous l'aurez compris, mes Chers Collègues, cette proposition n'est pas partisane mais vise à sensibiliser au mieux nos jeunes bezonnais à la notion de démocratie lato sensu mais aussi locale.

Je demande au nom du groupe Bezons Mon Village :

D'APPROUVER le principe de création d'un Conseil Municipal Jeunes,

DE CONSTITUER une commission de définition de son rôle, de son mode d'élection et de sa place au sein de notre collectivité. »

Réponse de M le Maire

« M Régis, votre méconnaissance de Bezons est toujours aussi affligeante : figurez vous que le Conseil Municipal ne vous a pas attendu pour se soucier de la participation des jeunes aux affaires de la commune et à la vie civique. Renseignez vous donc : dès 2001, le Conseil Municipal unanime a mis en place un CONSEIL LOCAL DE LA JEUNESSE qui existe toujours, je vais y revenir.

Notre ville s'est donc de longue date engagée fortement aux côtés des jeunes. En témoigne la place symbolique de l'ESPACE JEUNES- voulue rue E Vaillant, en plein centre-ville, ce qui n'est pas si fréquent.

Se rencontrer, dialoguer, s'écouter, se comprendre, mieux percevoir les attentes, tenir compte des idées et propositions émises, réaliser des équipements, monter avec eux des projets et des actions à leur attention - voilà notre ambition pour faire face ensemble aux problématiques d'emploi, de formation, de logement, de santé, de loisirs, de sexualité auxquelles sont confrontées les jeunes générations.

Et ce, dans un environnement de crise économique et social qui les frappe de plein fouet et les condamne à la précarité. Une récente étude de l'INJEP en atteste : 23% des 18/24 ans vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2011 (soit + 5 % par rapport à 2004) ! 1 million de jeunes vivent dans la grande précarité. 15 % ne se trouvent ni en études, ni en formation, ni au travail ; 40 % des chômeurs recensés sont des jeunes !!

C'est dans ce contexte que la ville s'efforce de les accompagner dans leurs différents parcours, pour faire connaître leurs droits.

Notre action envers les jeunes se veut transversale : loin de cantonner les questions de la jeunesse, il s'agit dans tous les domaines de l'action locale qui les concernent, de faire toute leur place aux jeunes bezonnais – et cela suppose, croyez moi, une forte résolution.

Mais au-delà, nous devons exprimer l'impérieuse nécessité d'une grande politique publique pour sortir des conditions de vie épouvantables qui lui sont faites, une grande partie de notre jeunesse : accès à l'autonomie, à des études et à la formation, à des emplois stables. Pouvoir se loger, se soigner et vivre dignement sans être obligé de s'endetter ou de demeurer de plus en plus longtemps à la charge de ses parents devraient être un droit dans une société aussi développée que la notre.

C'est bien d'une politique ambitieuse dont la jeunesse du 21^{ème} siècle a besoin.

M Régis, dès 2001 donc, le Conseil Municipal a mis en place un CONSEIL LOCAL DE LA JEUNESSE.

Véritable instance d'expression, de concertation et de participation construit avec les jeunes, le CLJ contribue à leur implication citoyenne et ainsi au renforcement de la vie démocratique locale.

Cette structure souple, où tous les jeunes sont les bienvenus, contribue à la définition d'une partie de notre action publique, prend en charge aux côtés des services municipaux sa mise en oeuvre : les thèmes des débats citoyens de l'Espace Jeunes y sont arrêtés ; la fête de la jeunesse, par exemple, y est très largement co élaborée.

Ce Conseil ne requiert pas un engagement constant, sur tous les sujets de chaque jeune mais leur offre un lieu d'échanges et de construction adapté aux possibilités d'engagements des uns et des autres qui peuvent s'y inscrire pour un projet ou au contraire

dans la durée.

Après une réflexion menée en son temps en lien avec l'Association Nationale des conseils d'enfants et de jeunes (l'ANACEJ), cette voix intéressante a été préférée à la démarche plus institutionnelle des Conseils Municipaux de Jeunes qui déjà à l'époque étaient en débat. Leur caractère institutionnel, très formalisé risque de scléroser la participation, figer les échanges, et plus grave s'inscrire dans le cadre de la délégation des pouvoirs et du désengagement citoyen.

Animée par Melle Noël, le CLJ fonctionne plutôt bien, associe à la définition et la mise en oeuvre de l'action locale une vingtaine de jeunes qui bien sur se renouvelle avec le temps et les projets.

Notre volonté est bien de poursuivre la construction du Bezons de demain avec tous les Bezonnais qui le souhaitent et en particulier les jeunes qui représentent une grande richesse pour notre ville. Notre objectif est de faire en sorte que chaque jeune trouve sa place et devienne acteur de sa vie, de sa ville et citoyen du monde.

Je ne pense pas que la mise en place d'une structure plus institutionnelle soit une meilleure solution que celle de notre CLJ.

Aussi, tout en ré affirmant notre détermination à promouvoir l'association des jeunes aux affaires locales, *j'invite le conseil municipal à ne pas retenir votre proposition, très en retrait par rapport à la pratique participative ouverte aux jeunes bezonnais d'ores et déjà.*

Le conseil municipal, décide à la majorité des voix exprimées de ne pas soumettre ce voeu au scrutin (MM Bénidir par pouvoir, Régis, Legrand et Mme Rigaut votant contre, M Gibert et Houssaye ne prenant pas part au vote).

Question orale de M Régis :

« Cette question vise à sensibiliser le Maire et le Conseil municipal d'un problème de circulation qui pourrait être très simplement réglé. Les photos ci-dessus montrent le manque de visibilité sur les véhicules provenant de la droite à la sortie du parking aérien des Florianes. Pour mémoire, la rue est en sens interdit et lorsque l'on sort du parking on tourne toujours à gauche. A la demande des riverains qui n'ont jamais obtenu satisfaction, et pour assurer leur sécurité, quand comptez-vous installer un miroir concave en sortie du parking aérien des Florianes ? »

Réponse de M le Maire

« Je commencerai, cher collègue, par vous faire remarquer le caractère tout à fait particulier de votre question, pour laquelle un simple courrier à mon attention aurait sans aucun doute suffi. Je vous y aurais bien sûr répondu. Si nous devons saisir le Conseil Municipal de tous les sujets ponctuels qui font la vie de la commune, nous siegerions sans doute en session permanente...

Toutefois, puisque vous avez décidé de mobiliser l'ensemble du conseil municipal sur cette question, je vous apporte donc les éléments de réponse suivants :

Sachez que les services ont déjà été saisis du problème que vous évoquez.

La solution que vous préconisez a bien sûr été étudiée. Etant donné l'impossibilité de poser

un miroir sur le mur de la Maison qui se situe en face de la sortie du parking, l'installation d'un poteau supplémentaire sur le trottoir serait nécessaire. Or, celui-ci étant étroit à cet endroit, un tel dispositif ne manquerait pas de gêner grandement les déplacements des piétons et poussettes sur le chemin de l'école ;

Les techniciens rappellent également les risques inhérents à la pose de miroirs : si son orientation bouge du fait des intempéries, d'un acte malveillant, d'un problème technique, l'automobiliste pourrait être trompé et, loin de renforcer la sécurité, le risque d'accident pourrait être aggravé ! Certes il en existe ici ou là mais les préconisations vont vers leur usage avec parcimonie.

Fort de ces conclusions, nous avons fait le choix de poser un ralentisseur sur la rue Claude Bernard obligeant les véhicules y circulant à rouler lentement : la réduction de la vitesse est le meilleur gage de la sécurité. "

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

La Secrétaire de Séance

M NOEL